

COMPTE-RENDU RÉUNION CONJOINTE GT2 ET GT3

Mercredi 24 janvier 2018 11h30-15h15 Business Europe- Salle Europe Avenue de Cortenbergh 168, 1000 Bruxelles

La réunion a été présidée par les Présidents des groupes de travail 2 et 3, Andrew Kuyk et Agnes Lisik respectivement. Ils ont expliqué aux participants qu'étant donné la nature transversale du règlement de contrôle et du programme de travail, ils avaient décidé, pour des raisons pratiques, d'organiser une réunion conjointe pour les membres des deux GT.

Règlement de contrôle

- Échange de points de vue entre les membres
- Adoption d'un projet d'avis par le MAC

Le Président du GT2 a présenté une vue d'ensemble de ce qui avait été réalisé jusqu'à présent. Le Secrétariat a rédigé une première ébauche d'avis du MAC sur le Règlement sur le contrôle de la pêche de l'UE n° 1224/2009 en se reposant sur les résultats de l'atelier organisé par la Commission européenne (COM) en novembre 2017. Cette première ébauche reflète les commentaires des membres. Étant donné la diversité des observations reçues, deux autres versions ont été préparées : une version comprenant tous les commentaires reçus et un texte de compromis rédigé par le Président du GT2. Ces deux versions ont été présentées lors de la réunion conjointe.

Il a ensuite déclaré que l'objectif du MAC est de trouver un consensus sur un éventuel avis qui serait soumis à la COM d'ici mi-février. Cet avis s'attardera uniquement sur les aspects liés aux marchés. Un groupe de travail sera créé pour préparer l'avis afin de tenter de trouver un consensus tout en respectant l'échéancier serré.

L'AIPCE a demandé à la COM de noter que l'engagement tardif du MAC dans ce processus signifiait qu'il était impossible d'aborder certains des sujets plus larges dans la consultation. Tout avis se centrerait donc sur les aspects liés au marché afin de permettre un consensus. Cela complique également la capacité à donner une opinion sur les options 2 et 3, au lieu de simplement soutenir une mise en œuvre améliorée des règles et du cadre actuel, comme dans l'option 1.

Option 1 : pas de changement de politique. La politique actuelle est maintenue et on met l'accent sur la mise en œuvre et l'application du cadre existant

Option 2 : amendement du règlement sur le contrôle de la pêche

Option 3 : amendement du système de contrôle de la pêche

Le WWF et l'AEOP ont affirmé l'importance pour le MAC de faire part de son insatisfaction face au délai disponible limité dans le cadre de la procédure de consultation, comme pour les commentaires soumis antérieurement.

Lors de la discussion, de nombreux points de vue ont été échangés sur la nécessité d'aller au-delà d'une



mise en œuvre élargie, soit en amendant le règlement existant, soit à travers un examen plus strict du système de contrôle dans son ensemble.

L'AEOP est d'accord avec l'AIPCE sur la nécessité de limiter l'avis du MAC aux sujets qui entrent dans son périmètre d'action et a soutenu l'option 3 (amendement du système de contrôle de la pêche), qui renforcerait le rôle de l'AECP.

OCEANA a insisté sur les difficultés pour aborder à ce stade une éventuelle révision du règlement sur la pêche INN.

La COM a expliqué que sa proposition au sujet du règlement sur le contrôle de la pêche de l'UE était prévue pour fin avril-début mai. Un processus interne de consultation et la traduction dans toutes les langues de l'UE devraient être réalisés d'ici là. Plusieurs commentaires des parties prenantes de l'UE ont été pris en compte.

La COM a précisé qu'en ce qui concerne le règlement INN, l'objectif serait de mandater l'utilisation d'un certificat de capture électronique. La DG Mare a commencé à les élaborer avec la DG Santé, mais il n'y a pas de base légale pour cela. Au sujet du régime de sanctions, la COM a expliqué que son intention est d'inclure dans un seul règlement toutes les dispositions de l'UE sur les sanctions et l'application.

Les membres ont convenu qu'il n'était pas crucial pour le MAC de faire un choix définitif entre les différentes options présentées dans son avis. Au contraire, les commentaires devraient se centrer sur les domaines où des améliorations sont nécessaires, sans préjudice de la façon dont cela devrait se faire.

Après un échange de points de vue sur les différents commentaires soumis par les membres, un groupe de réflexion a été formé. Les deux Présidents, l'AEOP, le WWF, OCEANA, l'AIPCE et le Secrétariat se réuniront le 2 février pour préparer un avis final, qui sera présenté aux membres des GT et au Comité exécutif pour approbation finale.

Mise à jour sur les priorités des GT 2 et 3

- Point sur les priorités pour 2018
- Progrès jusqu'à présent
- Préparation pour le travail à venir
- Répartition des tâches

Le Président du GT 2 a expliqué que la COM a demandé d'inclure certaines priorités dans le programme de travail du MAC, à savoir :

- Les normes de commercialisation
- Les plans de production et de commercialisation
- Les priorités de financement futures pour le FEAMP
- La révision du règlement sur le contrôle
- Le règlement INN
- L'information aux consommateurs
- Le niveau de qualité double des aliments
- Les pratiques commerciales déloyales
- Les accords commerciaux



D'autres tâches en cours

Certaines de ces priorités n'ont pas encore été confiées à des groupes de travail.

L'information aux consommateurs sera traitée par le GT3 et il a été décidé d'avoir une discussion à ce sujet en mai.

MSC aimerait avoir une mise à jour au sujet de l'étude sur les programmes d'informations volontaires que la COM réalise.

Le GT3 aimerait avoir des précisions sur les attentes de la COM vis-à-vis du MAC en ce qui concerne les informations aux consommateurs et les domaines que le MAC devrait couvrir.

On ne sait pas exactement ce que la COM attend du MAC par rapport au niveau de qualité double des aliments. Les membres se sont posés des questions sur la pertinence de la référence aux conserves de thon. Les experts nationaux, dans le secteur du thon en conserve, pourraient aider le MAC à comprendre quelle est la position et ils seront contactés par le CC.

Pour ce qui est des pratiques commerciales déloyales, encore une fois, on ne comprend pas bien les attentes de la COM, même si l'on va étudier la concurrence en général.

Enfin, dans *autres tâches en cours*, le Président du GT2 a invité les participants à identifier des sujets à traiter.

SEAFISH souhaitait aborder les aspects liés à la sécurité alimentaires dans le cadre du GT3 et a invité la DG Santé à participer à des réunions. Elle a rappelé aux participants que la DG Santé a présenté au MAC quelques aspects pertinents qui devaient être pris en compte lors de la dernière réunion du GT3.

La FEAP a demandé d'inclure une présentation sur le terrain de jeu égale pour les produits issus de l'aquaculture lors de la réunion de mai.

La Présidente du GT3 a invité et encouragé les membres à participer activement.

Fin de la réunion